

[Text]

In the 20th century, in the 1960s and 1970s, with the resurgence of native activism here in Canada, the Métis people participated initially in the Native Council of Canada. In the early 1980s we broke away from the Native Council of Canada to form our own Métis national movement. In 1982 we saw the emergence of the Métis National Council.

The Métis National Council is the representative organization of the Métis Nation in Canada. We represented our people at four first ministers' conferences in the 1980s, where we spoke for and represented the interests of the Métis Nation.

With the repatriation of the Constitution in the early 1980s, we saw the inclusion of section 35 in Canada's Constitution, which recognized three aboriginal peoples in Canada. That is very significant, in that the Constitution is the supreme law of the land. It recognized, of course, the Indian peoples, the Inuit people, and the Métis people. So that recognition is there within section 35 of Canada's Constitution.

More recently, the Métis National Council represented the interests of the Métis Nation during the Charlottetown negotiations.

• 0925

I should explain briefly who is part and parcel of the Métis National Council. We have six Métis associations, five provincial and one territorial, which in varying degrees are part and parcel of the Métis National Council and the Métis Nation cabinet, which I introduced to you this morning. Their associations, their organizations, are part of the Métis National Council.

As I've indicated, the Métis National Council represented the interests of the Métis Nation in the 1980s and the 1990s, culminating with the Charlottetown negotiations.

More recently, in March last year the House of Commons, in an all-party resolution, recognized Louis Riel as a founder of the province of Manitoba. It also recognized the important, unique, and vital role the Métis Nation played in the development of the northwest and in the development of Canada. I think it was a major step forward on the part of the House of Commons to have that recognition. We will forge ahead in the future because we not only feel Louis Riel is a founder of the province of Manitoba, which he is, but he is a father of Confederation. We are quite confident at some point in the future he will also get that recognition and that distinction.

We were also very honoured a couple of months ago. The previous leader of the Métis Nation, the president of the Métis National Council, Yvon Dumont, was appointed Lieutenant Governor in the province of Manitoba. That was very significant and symbolic, because Louis Riel was a founder of the province of Manitoba and our people had such a major role to play in the creation of the province of Manitoba.

Some of the contemporary issues of major concern to the Métis Nation are these.

[Translation]

Au vingtième siècle, avec la reprise du militantisme autochtone au Canada, au cours des années soixante et soixante-dix, les Métis ont siégé au début au Conseil national des autochtones du Canada. Au début des années quatre-vingts, nous avons quitté le conseil pour former notre propre mouvement métis national. Le Ralliement national des Métis a été créé en 1982.

Le Ralliement national des Métis représente la nation métisse au Canada. Au cours des années quatre-vingts, nous avons représenté les Métis à quatre conférences des premiers ministres où nous avons défendu les intérêts de la nation métisse.

À la suite du rapatriement de la Constitution au début des années quatre-vingts, on a ajouté à la Constitution du Canada l'article 35 qui reconnaît trois peuples autochtones au Canada. C'est très important, car la Constitution est la loi suprême du pays. On y a reconnu, bien entendu, les peuples indiens, le peuple inuit et le peuple métis. L'article 35 de la Constitution du Canada reconnaît donc notre existence.

Plus récemment, le Ralliement national des Métis a défendu les intérêts de la nation métisse au cours des négociations de Charlottetown.

Je dois vous expliquer brièvement qui fait partie du Ralliement national des Métis. Nous avons six associations de Métis, soit cinq associations provinciales et une association territoriale, qui font partie à divers degrés du Ralliement national des Métis et du cabinet de la nation métisse que je vous ai présenté ce matin. Ces associations sont membres du Ralliement national des Métis.

Comme je l'ai dit, le Ralliement national des Métis a défendu les intérêts de la nation métisse au cours des années quatre-vingts et quatre-vingt-dix. Ces démarches ont atteint leur point culminant dans les négociations de Charlottetown.

En mars de l'année dernière, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une résolution pour reconnaître Louis Riel comme fondateur de la province du Manitoba. La Chambre a aussi reconnu le rôle important, unique et vital que la nation métisse a joué dans le développement du Nord-Ouest et du Canada. C'est un grand pas en avant que la Chambre des communes a fait en reconnaissant ainsi les Métis. Nous irons de l'avant parce que nous croyons que Louis Riel est non seulement un des fondateurs de la province du Manitoba, ce qu'il est, mais aussi un des pères de la Confédération. Nous sommes convaincus qu'on lui accordera aussi un jour cette reconnaissance et cette distinction.

Nous avons aussi reçu un très grand honneur il y a quelques mois: le chef précédent de la nation métisse, Yvon Dumont, président du Ralliement national des Métis, a alors été nommé lieutenant-gouverneur du Manitoba. Cette nomination était très importante et symbolique, parce que Louis Riel était un des fondateurs du Manitoba et que notre peuple a joué un si grand rôle dans l'établissement de la province.

Parmi les grandes questions modernes qui préoccupent actuellement la nation métisse, je mentionnerai les suivantes.